

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 19 janvier 2024**

**DATE de convocation et d'affichage**  
12 janvier 2024  
**DATE de publication de la délibération**  
23 janvier 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 23  
Votants 27

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents** : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, Adjoint ; Mmes et MM. ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEL Christophe (arrive à 19h20 au point 2), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés** : Mme GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice jusqu'à son arrivée à 20h10 au point 4 ;

**Secrétaire de séance** : BOSSARD Nelly, à qui il est adjoint un auxiliaire.

**N°190124-7 : Renouvellement de l'adhésion à BRUDED au titre de l'année 2024**

Madame Marie-Laure PARPAILLON rappelle que la commune a adhéré à BRUDED au titre de l'année 2022 et 2023 (délibérations n° 220121-6 du 22 janvier 2022 et n° 200123-10 du 20 janvier 2023).

Pour mémoire, l'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le coût de l'adhésion est, au titre de l'année 2024, de 0,34 €/habitant (population totale INSEE : 4 044 habitants). Pour mémoire, le coût pour l'année 2023 était de 0,32 €/habitant.

Il est proposé de renouveler l'adhésion au titre de l'année 2024.

**Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (6 abstentions de Mme BLANDIN, d'ABOVILLE, MORIN-LOUVIGNY, MM. BAZIN, PRESCHOUX, DEHEEGER), le Conseil Municipal décide :**

- **d'adhérer à l'association BRUDED au titre de l'année 2024 ;**
- **de verser 0,34 €/habitant d'adhésion par an, soit 1 374,96 € à l'association BRUDED au titre de l'année 2024 (population totale INSEE 2023 = 4 044 habitants) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention y afférente et tout autre document utile en ce sens.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,  
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,  
Nelly BOSSARD

